



Rectorat

Inspection  
de l'éducation  
nationale

Dossier suivi par  
J. Leblanc  
IEN STI  
Tél. 02 38 79 39 13

21 rue Saint-Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Orléans le 30/09/2009

Jacques Leblanc  
Inspecteur de l'éducation nationale STI

À l'attention de  
Mesdames et Messieurs  
Les chefs d'établissements  
Les Chefs de travaux  
Les enseignants de Bac Pro ELEEC

**Objet :** BEP métiers de l'électrotechnique  
Candidats de bac pro ELEEC 3 ans **rentrée 2008**  
Organisation d'EP2 en CCF session juin 2010

La note de service 0922333N jointe à ce document précise :

**2) Candidats entrés en formation de baccalauréat professionnel en trois ans, dit expérimental, à la rentrée 2008 :**

**Les candidats sous statut scolaire et d'apprenti relèvent toujours du décret n° 2004-659 du 30 juin 2004 : ils ont la possibilité, sur la base du volontariat, de passer, au cours de leur cursus de formation de baccalauréat professionnel, un diplôme de niveau V du même secteur professionnel. En ce qui concerne les BEP, il ne peut s'agir naturellement que d'un BEP « ancien régime ».**

**Il apparaît souhaitable que ces jeunes puissent passer les épreuves du diplôme intermédiaire dans des conditions similaires à celles des élèves entrés en formation à la rentrée 2009. Il convient donc de demander aux établissements d'inscrire ces élèves à l'examen comme candidats en formation initiale et non comme candidats individuels afin de leur permettre de se présenter aux épreuves en CCF prévues par le règlement d'examen de chaque spécialité.**

Cela signifie que les élèves et apprentis (si le CFA est habilité à pratiquer le CCF) entrés en formation de bac pro ELEEC 3 ans à la rentrée 2008 peuvent, sur la base du volontariat, se présenter au BEP métiers de l'électrotechnique et que l'épreuve EP2 de ce diplôme sera évaluée en CCF.

L'inscription est du ressort des établissements si les élèves sont volontaires. Il faut donc expliquer rapidement cette situation à chacun pour que les élèves et leur famille puissent prendre une décision qui une fois établie sera définitive.

Les élèves inscrits, donc candidats au BEP métiers de l'électrotechnique session juin 2010, passeront les épreuves écrites habituelles au mois de juin (le calendrier sera fixé en temps utile par la DEC) et ils subiront au cours de cette année l'épreuve EP2 sous forme de CCF.

Cela signifie que vous devez organiser, comme pour les années précédentes, toutes les situations d'évaluation prévues au règlement d'examen de l'épreuve EP2.

Si la stratégie de mise en œuvre des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> parties ne devrait pas trop poser de problème car pouvant s'apparenter à des évaluations de bac pro ELEEC « normales » et se programmant relativement aisément au cours de cette année scolaire, il n'en est pas de même pour la 1<sup>ère</sup> partie : Réalisation, Mise en service et Maintenance liées au domaine d'application tertiaire. En effet, si nous avons su que cette épreuve pouvait se dérouler en CCF, cette partie aurait dû être mise en œuvre l'année dernière.

Si certains établissements, dans un souci d'anticipation, ont réalisé cette évaluation de la première partie l'année dernière, il n'y a plus de problème réel.

Pour les autres, il va être nécessaire de réaliser cette évaluation rapidement (souhaitable avant décembre 2009) pour pouvoir programmer les autres évaluations et les diverses PFMP durant cette année scolaire.

Je pense que tous, comme moi, vous vous interrogez déjà sur cette problématique d'une session 2010 en BEP pour les élèves de bac pro 3 ans (expérimentaux R2008). Maintenant que cette circulaire vient de paraître toute ambiguïté est levée.

Je souhaite à tous bon courage pour la mise en œuvre de ce diplôme intermédiaire (le mot diplôme ayant remplacé le mot certification) qui devrait permettre à certains élèves de décrocher au moins un diplôme de niveau V.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Leblanc', with a stylized flourish at the end.

J. Leblanc